**Groupe de Travail : Santé Mentale et Personnes Agées**

Réunion du 26/06/2023

***Présents :***

**DABO Habi**, Cadre de santé - EMGP Camille Claudel – Bondy

**DANG Bao Hoa**, Directrice Association Arc en ciel

**DE ROUVRAY Clothilde**, Psychomotricienne - EHPAD Lumière d’Automne

**DUCHEL Danielle,** Référente parcours complexe – DAC 93 Sud

**HOREL Julien**, IDEC – EHPAD Constance Mazier, Aubervilliers

**LECOEUR V.,** EHPAD La Seigneurie

**LEROUX Catherine**, Infirmière – EMGP Camille Claudel – Bondy

**MARTINOWSKY Marina,** Référente médicale pour la santé mentale – ARS 93

**MISTRORIGO Marion,** IDE EMPSA Robert Ballanger

**PETIT Emma**, Chargée de mission – DAC 93 Nord

**PLUMAUZILLE Marie-Luce**, Infirmière HDP Saint-Ouen G02

**POGET Sandra**, Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé, Aubervilliers

**RIANDEY Aleth,** Chargée de coordination gérontologique - CD

**ROUAUD Morgane,** Directrice pôle population âgée – CCAS Epinay-sur-Seine

**TCHYDEMIAN Maxime,** Cadre de santé – EHPAD Lumières d’Automne

**ZUCHELLO Alexia**, Chef de projet eparcours – DAC 93 Sud

# **Ordre du jour**

* Retour sur la journée du 23 Mai – Référents personne âgée en CMP
* Avancement du SISM (Semaine Internationale en Santé Mentale)
* Retour du sous-groupe sur la charte, articulation entre gériatrie et psychiatrie

**Retour sur la journée du 23 Mai – Référents personne âgée en CMP**

L’ensemble des missions et outils à destination des futurs référents personne âgée en CMP leurs ont été présenté.

Tous les documents et supports présentés lors de cette demi-journée ont été transmis aux référents identifiés et sont centralisés sur <https://maillage93.sante-idf.fr/accueil/nous-connaitre/parcours-dac/gt-sante-mentale-des-personnes-a.html>

L’objectif est maintenant de faire vivre ce réseau, même s’ils n’ont pas explicitement exprimé le besoin de se revoir ou de communiquer. Leurs contacts seront prochainement transmis à l’ensemble des partenaires.

**Avancement des SISM (Semaines Internationales en Santé Mentale)**

Le comité d’organisation du SISM s’est réuni le 26 juin 2023 matin. L’idée est d’organiser une conférence itinérante à destination du grand public et des professionnels au sein de différentes structures sur le territoire pour une demi-journée.

Le programme est le suivant :

* Projection d'un court film de 20 minutes
* Présentation de la structure accueillante ou d’une ressource locale agissant dans le champ de la santé mentale des personnes âgées
* Sensibilisation aux ressources existantes : équipes mobiles psychiatrie du sujet âgé EMSPA, etc.
* Echange autour de la santé mentale à plus de 60 ans "de quoi parle-t-on ?"

Cette demi-journée aura lieu entre le **9 et le 22 octobre 2023**.

**Retour du sous-groupe sur la charte, articulation entre gériatrie et psychiatrie**

Le sous-groupe a présenté sa première version de la charte.

Il y avait quelques questionnements à propos des points suivants :

* **Circuit privilégié pour le bilan mémoire et examen neuro** : ajouter un point précisant qu’il est nécessaire de favoriser l’accès au bilan neuro et examen mémoire pour la psychiatrie et que chaque patient devrait pouvoir bénéficier de ce type d’examen.
* **Renforcement du lien ville-hôpital (via les CPTS)** : ce point est déjà précisé dans les actions à mener par les CPTS. Il ne figurera donc pas dans la charte.
* **Accès aux CMP pour les personnes âgées**, tous n’ont pas d’accès PMR : l’accès PMR est déjà encadré par la loi. Ce point n’a pas à figurer dans la charte.
* **Lien avec le projet ASSURE**, concernant un lien entre les urgences et les EHPAD : ce projet est encore en cours de construction. Il n’apparaitra pas pour le moment au sein de la charte.
* **Point 7 relatif à la désignation de la personne de confiance et de l’entourage du patient, et de la situation où la personne est sous tutelle** : ce point sera inscrit dans le préambule de la charte, les termes seront définis et des références à des textes existants seront ajoutés (charte de la personne hospitalisée, charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance)

Concernant la forme de la charte, sur le même modèle que la charte des droits et des libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance, le sous-groupe de travail va proposer une version avec des titres.

Concernant l’ordre des points, une nouvelle proposition a été faite : 1,2,6,3,5 et 4.

Point 2 : remplacer « devrait » par « doit ».

Une fois la charte terminée, le groupe propose de la soumettre pour avis auprès de divers professionnels.elles : gériatres, psychiatres, EHPAD, aux pôles gérontologiques des CCAS, référents CMP, EMGE, CMS…

Et par la suite de réunir tout le monde pour discussion lors d’une visio d’une heure, le **28 septembre de 15h à 16h**.

L’objectif serait également de pouvoir présenter et diffuser cette charte lors de la SISM comme une consultation publique.

Répartition de diffusion de la charte :

* Partenaires de St-Ouen (CMS, EHPAD…) : **Marie-Luce PLUMAUZILLE**
* Chef.fe.s de pôle Ville Evrard : **Pascale BAUQUIS**
* Chef.fe.s de pôle Ballanger : **Marion MISTRORIGO**
* CMS : **DAC**
* EHPAD : **DAC**
* Référents CMP : **DAC**
* Equipes mobiles : **Marina MARTINOWSKY**

Il n’y aura pas de validation de la part de l’ARS pour la charte. Mais relecture auprès de différents organismes : UNAFAM, CDAPH, instance personnes âgées, gériatre, psychiatre, CRSA…

Il pourra ainsi être précisé au sein de la charte que celle-ci aura « été adopté par » les instances ci-dessus.

**La prochaine rencontre aura lieu le lundi 4 décembre de 14h à 16h, au DAC 93 Nord.**